



COMMUNE DE CHOISY

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le

ID : 074-217400761-20241204-2024_42D-DE

S²LOW

Nombre de conseillers :

En exercice **18**
Présents **12**
Votants **14**

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 décembre

Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment convoqué le 27 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves GUILLOTTE, Maire.

Présents : Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian BOCQUET, Jacqueline CECCON, Norbert CHIODINI, Michel SOCQUET-CLERC, Jacqueline PECORARO, Jean BARDET, Brigitte BARRET, Guy PHILIPPE, Marlène CHAFFARD, Gilbert LIENARD

Pouvoirs : Stéphane GREVE à Norbert CHIODINI – Isabelle JOYE à Michel SOCQUET-CLERC

Absents : Olivier COUET, Sylvie AUROY, Valérie STEFANUTTI, Aurore MOSSIERE

Secrétaire de séance : Jean BARDET

24/42

Objet :

**Autorisation au maire à mandater les dépenses d'investissements
Budget principal**

Monsieur Yves GUILLOTTE, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Dans l'attente du vote du budget principal 2025 qui aura lieu en avril, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement (masse des crédits) du budget de l'exercice précédent (déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18).

De fait, le montant maximum des crédits accordés en investissement dans l'attente du vote du budget 2025 et leur affectation est le suivant :

| | |
|---|--------------|
| - Immobilisations incorporelles (chapitre 20) pour | 2 625.00 € |
| - Immobilisations corporelles (chapitre 21) pour | 188 081.00 € |
| - Autres immobilisations financières (chapitre 27) pour | 11 978.00 € |
| Soit un total de | 202 684.00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** cette proposition.

Le secrétaire de séance
Jean BARDET

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yves GUILLOTTE

Délibération devenue exécutoire compte tenu de
la télétransmission en Préfecture le
et de la publication le
Le Maire,